

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 15 septembre 2025

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 10 septembre 2025

Présents : 11, puis 12 à partir de la délibération 2025-21

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène (arrivée à la délibération 2025-21) ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusée).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2025-27 : CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA SALLE CLAIR-VIGNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la salle communale actuellement dénommée « Clair-Vigne », située à proximité de l'église, rue Henri Martin, fait l'objet d'une proposition de changement de nom.

Cette initiative fait suite à la démarche des filles de Monsieur Bertrand Devavry, ancien maire de la commune, souhaitant qu'une réalisation municipale ou une voie communale porte le nom de leur père.

Monsieur Devavry a été à l'initiative de la construction de la salle et a contribué de manière significative à l'église, notamment à la restauration du retable. Monsieur le Maire propose donc de donner son nom à la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La salle communale dénommée « Clair-Vigne » portera désormais le nom de « Bertrand Devavry ».
- Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'information des habitants et la mise à jour des supports de communication.
- Précise qu'une célébration officielle sera organisée pour marquer ce changement de dénomination, avec la famille de Monsieur Devavry.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN